

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 octobre 2016

Membres présents : 13 – Membres excusés : 02 - Procurations : 02 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 octobre 2016 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 30 septembre 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Opération Salle Polyvalente : attribution du Lot N°3 du marché de travaux et demande de subvention régionale

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'entériner les choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du Lot N°3 du marché de travaux à l'Entreprise LACQUIT pour un montant de 43 200 € et de demander à la Région l'attribution d'une subvention dans le cadre du Plan Régional en faveur de la Ruralité pour un montant de 117 740 €.

Le montant total HT des travaux est désormais de 505 576,32 € et le montant HT de l'opération est de 552 000 €.

2. Lotissement des Baisles : offre d'achat pour le Lot N°2

Compte tenu de la constitution rocheuse du sol et de l'intervention indispensable d'un brise-roche, accord unanime pour accepter l'offre d'achat du Lot N°2 du Lotissement des Baisles pour un montant de 27 475 €, soit 30 € le m².

3. Réfection de murs de soutènement

Désignation unanime de l'Entreprise Damien MONTEIL pour réparer un mur de soutènement dans le bourg pour un montant HT de 1 905 € et au village de Laisles pour un montant HT de 3 090 €.

4. Aménagement d'un espace cinéraire

Attribution du marché à l'unanimité à la Marbrerie BORRO pour l'aménagement d'un espace cinéraire dans le cimetière, comprenant : un Jardin du Souvenir avec porte-épitaphe, des cavurnes et des cases de columbarium. Les installations seront progressives, en fonction de la demande.

5. Aliénation d'un bien de la Section de Tazenat : résultat de la consultation des électeurs

Suite à la consultation des électeurs de la Section de Tazenat établissant une majorité de « oui », unanimité pour donner un avis favorable à l'aliénation de la parcelle cadastrée YS 90 à Tazenat en vue de procéder à sa vente à M. et Mme LAGAND.

6. Avenant au bail de location des biens de la Section de Chanteloup

Une mutation ayant été consentie de la part de M. Thierry SERANGE, ancien exploitant agricole, au profit de l'EARL des Pradets pour l'exploitation des biens de la Section de Chanteloup qu'il avait en location, accord unanime pour autoriser le maire à régulariser la situation par la signature d'un avenant au bail de location de ces terrains.

7. Décision modificative budgétaire

Les crédits ouverts étant insuffisant pour permettre le financement des travaux sur chemins ruraux et la réfection des murs de soutènement, décision unanime de procéder au virement d'une somme de 10 000 € du compte 204512 « Fonds de concours communautaire » au chapitre 23 « Immobilisations en cours ».

8. Amortissement de l'achat d'un logiciel

Accord unanime pour fixer à 5 ans la durée d'immobilisation de l'achat du logiciel « Publisher 2016 » pour un montant de 120 €.

9. Classement des propositions de noms pour la future intercommunalité

Aucun des noms proposés par le Groupe de Travail n'a été retenu, et un nouveau nom est suggéré par les membres du Conseil municipal : « Gour de Tazenat, Morge et Sioule ».

Questions diverses

- a. Un exposé est fait par Michaël Baré sur le recensement des objets culturels de la Commune qui avait été présenté lors d'une réunion organisée par le Diocèse le 20 septembre 2016 à la salle polyvalente de MANZAT. Le document de recensement est tenu à la disposition des élus qui souhaiteraient en prendre connaissance.
- b. Un rapport est ensuite présenté par Michaël Baré sur l'évolution de la fiscalité intercommunale suite à la constitution de la nouvelle communauté de communes. Une étude est en cours pour prévoir le lissage des taux sur plusieurs années.

- c. Le projet de recrutement d'un agent en emploi aidé pour le remplacement de Benjamin Martel qui arrive en fin de contrat en janvier 2017 est évoqué. Une recherche va déjà commencer.
- d. Une information a été reçue de la Préfecture à propos de la réforme des modalités d'instruction des demandes de Cartes Nationales d'Identité : à compter de février/mars 2017, le recueil des demandes s'effectuera exclusivement auprès des mairies équipées d'un dispositif spécifique par des agents habilités à l'application « Titre Electroniques Sécurisés – TES).
- e. Un programme d'installation du radar pédagogique sera établi par les agents techniques et les élus.
- f. Suite à la dernière réunion du Conseil d'école, des travaux supplémentaires ont été demandés, en particulier l'aménagement des espaces disponibles dans la nouvelle salle de motricité.
- g. Une signalisation « pédagogique » sera mise en place aux accès du « Chemin des Ecoliers » afin de sensibiliser les conducteurs à la présence d'enfants allant à l'école à pied.
- h. Un accord est donné à Cédric Cohade pour lui permettre de faire paître ses moutons sur les lots disponibles du Lotissement des Baisles.